



DR 282/2024

APPEL À CANDIDATURES

PROGRAMME DE MASTER EN LIGNE UNIVERSITAIRE DE PREMIER NIVEAU en "Politique et Administration Électorales"

L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2024/2025

Nous recevons maintenant les candidatures pour le programme de master en ligne de premier niveau en politique et administration électorales pour l'année académique 2024/2025.

Ce programme est de fait offert en partenariat avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et en coopération avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Le directeur de ce programme de master est Andreas de Guttry - professeur titulaire de droit international.

Art. 1 - DÉBUT DU PROGRAMME

La IXème édition du Master universitaire de premier niveau en "Politique et administration électorales" (MEPA) est activée conformément à l'art. 7 du Statut de l'École d'Études Supérieures Sant'Anna.

Le programme de master se déroulera entièrement en ligne, avec une phase résidentielle facultative à Pise d'une durée maximale de trois semaines (généralement en mai et en novembre) pour les personnes intéressées. La phase résidentielle se déroulera en anglais et nécessitera la participation d'un minimum de 10 étudiants.

Le programme de master est disponible en anglais, en français, en portugais et en arabe.

Les étudiants peuvent choisir de s'inscrire au programme de master ou de s'inscrire à un nombre limité de modules individuels. Tous les modules sont disponibles en anglais, français, portugais et arabe.

Art. 2 - Crédits académiques (ECTS)

À l'issue du programme de master, et sous réserve de l'évaluation des résultats et du respect du règlement du master en politique et administration électorales, un maximum de 67 crédits académiques sera accordé conformément au système européen de transfert et d'accumulation de crédits (crédits ECTS).

L'attribution des crédits ECTS est la suivante :

- 47 crédits ECTS seront attribués après la réussite des modules obligatoires et optionnels en ligne (tels que détaillés à l'article 12) et le respect des lignes directrices de procédure du programme de master pour les étudiants.
- 15 crédits ECTS seront accordés en cas d'évaluation positive et de soutenance publique du mémoire de master, qui devrait compter entre 15 000 et 20 000 mots. Les candidats qui choisissent d'effectuer un stage et qui le terminent avec succès présenteront un mémoire de master plus court, d'une longueur comprise entre 7 000 et 10 000 mots.
- 5 crédits ECTS supplémentaires peuvent être obtenus en participant à la phase résidentielle optionnelle ou en réussissant des modules optionnels supplémentaires.

Pour obtenir le diplôme de master de premier niveau, un minimum de 62 crédits ECTS est requis.

Le programme du MEPA comprend 12 modules obligatoires et 12 modules optionnels. De 2 à 4 crédits ECTS seront attribués pour chaque module à l'issue de celui-ci (en fonction de sa complexité). Les participants au MEPA doivent suivre tous les modules obligatoires qui leur sont assignés et choisir une série de cours optionnels en fonction de leurs préférences. Les crédits correspondant à tous les modules optionnels choisis doivent atteindre un maximum de 12 crédits ECTS. Les crédits ECTS sont délivrés à l'issue d'un module individuel, après une évaluation positive des tests d'évaluation intermédiaire et finale de l'apprentissage et à condition de respecter les obligations et les règlements du programme de master.



Art. 3 - Objectifs du MEPA

Le Master en politique et administration électorales est conçu pour fournir une formation complète et avancée sur les processus électoraux aux professionnels actuels ou futurs des élections, grâce à une vue d'ensemble exhaustive de toutes les phases. Le programme est conçu pour doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour servir d'administrateurs électoraux, de membres d'organes de gestion des élections ou d'observateurs électoraux.

Les objectifs du programme de master sont les suivants :

- 1) Répondre à la demande mondiale d'administrateurs électoraux qualifiés en fournissant aux participants l'expertise et les compétences nécessaires pour relever les défis des processus électoraux contemporains.
- 2) Contribuer à réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans l'administration électorale en renforçant le rôle des femmes dans ce secteur, en particulier dans les postes à responsabilité.

Grâce à son programme rigoureux et complet, le programme MEPA vise à former une nouvelle génération de professionnels capables de promouvoir et de soutenir des processus électoraux transparents, inclusifs et crédibles dans leur pays et dans le monde entier.

Art. 4 - Enseignement et structure interne

Le programme de master utilise une approche interculturelle et interdisciplinaire, avec des conférences conçues pour analyser des situations réelles et des exemples concrets. Les méthodes d'enseignement comprennent divers exercices, simulations et jeux de rôle afin de fournir aux participants une expérience pratique de l'administration électorale. L'approche interdisciplinaire permet aux participants d'acquérir une compréhension approfondie des questions liées à l'administration électorale, tandis que les simulations et les jeux de rôle permettent d'acquérir une expérience pratique de la gestion des élections.

Le programme d'études du master comprend les éléments suivants

1. Une composante en ligne d'une durée de 9 mois pour un total de 470 heures (hors heures d'études individuelles).
2. Un stage facultatif d'un minimum de 300 heures.
3. La rédaction et la soutenance publique de la thèse qui dure 3 à 5 mois.
4. Une composante résidentielle facultative d'une durée maximale de deux semaines, qui se tiendra en automne ou au printemps dans les locaux de l'École des hautes études de Sant'Anna. La composante résidentielle ne sera organisée que si un minimum de 10 participants sont présents et sera dispensée en anglais.

Art. 5 - Places disponibles et conditions d'admission

Le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire au programme de master ou aux modules individuels n'est pas limité.

Les candidats qui remplissent les conditions suivantes peuvent demander à être admis :

- a) Avoir obtenu au moins une licence de trois ans, un master (conformément au décret ministériel n° 270/2004), un master de quatre ans (conformément au décret ministériel n° 509/1999), un diplôme de cinq ans dans le cadre de l'ancien système universitaire, ou une qualification académique équivalente d'une université italienne ou étrangère à la date d'expiration du présent appel à candidatures.
- b) Avoir acquis une expérience professionnelle, bénévole ou éducative dans le domaine de la politique et de l'administration électorales ou dans des domaines connexes.

Les personnes qui souhaitent suivre la version anglaise du master doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais (au moins un niveau B2 selon le [Cadre européen commun de référence pour les langues](#)). De même, les personnes qui s'inscrivent à d'autres versions linguistiques doivent également avoir une bonne connaissance de la langue, au moins au niveau B2.

Les étudiants qui ont terminé tous les examens avant le début du programme de master et qui prévoient d'obtenir leur qualification académique au cours de l'année académique précédant le début du programme peuvent également poser leur candidature. L'école Sant'Anna se réserve le droit d'exclure un candidat à tout moment par une décision motivée si les conditions prescrites ne sont pas remplies.



Art. 6 – Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Sur demande spécifique des candidats intéressés, de l'École d'Études Supérieures Sant'Anna peut reconnaître jusqu'à 12 crédits universitaires ECTS sur la base de la comparabilité et de l'adéquation des activités déjà entreprises avec les connaissances, les aptitudes et les compétences offertes par le programme MEPA. Les candidats peuvent demander la reconnaissance d'ECTS en fournissant à l'université un supplément au diplôme. Aucun autre certificat ou information sur les cours ne sera pris en compte. Les crédits déjà obtenus lors de la participation et de la réussite aux modules MEPA seront reconnus sans limitation.

Art. 7 - Procédures de candidature

Procédure de candidature pour l'ensemble du programme de master

Les candidats intéressés par l'admission au programme de master complet doivent suivre les étapes décrites ci-dessous :

1. Visiter le site web www.mastermepa.santannapisa.it.
2. Télécharger le fichier intitulé "MEPA Master Application" et le remplir électroniquement;
3. Suivre les instructions fournies dans le tutoriel vidéo (disponible sur le site web) et les inscrire en ligne;
4. Télécharger le formulaire de candidature principal lors de la procédure de candidature en ligne;
5. Les candidats doivent inclure toutes les informations demandées et télécharger les documents obligatoires suivants sous peine d'exclusion :
 - Une copie du passeport ou de la carte d'identité ;
 - Une copie de tous les diplômes mentionnés dans le dossier de candidature (par exemple, BA, MA, PhD, etc.) ;
 - Relevé de notes officiel du baccalauréat (document officiel de l'université précisant les notes obtenues à tous les examens et la note finale obtenue).
 - Un formulaire d'application rempli.
 - Une copie de la dernière fiche de paie (si le candidat travaille et désire postuler pour une bourse).

Les demandes incomplètes ne seront pas admises.

Procédure de candidature pour les modules individuels

Les candidats souhaitant participer à des modules individuels doivent suivre les étapes décrites ci-dessous :

1. Visiter le site web www.mastermepa.santannapisa.it.
2. Télécharger le fichier intitulé "Demande de modules individuels" et le remplir électroniquement ;
3. Envoyer le fichier à mepa@santannapisa.it

Seules les demandes complètes seront admises.

La falsification de documents et les déclarations frauduleuses sont sanctionnées par le code pénal italien et les lois spéciales applicables (article 75 et article 76 du décret présidentiel (D.P.R.) n° 445/2000). L'École des hautes études de Sant'Anna peut contrôler la véracité des déclarations fournies et des documents présentés, à tout moment, au cours de la procédure, même après le début du programme, et peut demander la présentation des documents originaux. En cas de fausses déclarations, l'institution peut décider, à tout moment, d'exclure les candidats de la procédure de sélection ou du programme de master, sur la base d'une décision motivée du recteur, sans préjudice de la responsabilité pénale qui en découle.



Art. 8 - Délai de dépôt des demandes

La procédure de candidature au programme de master est ouverte toute l'année. Toutefois, le programme comporte deux admissions annuelles : une en octobre (12 octobre 2024) et une en avril (12 avril 2025). Pour être pris en considération pour l'admission d'automne, les candidats doivent postuler avant le 21 septembre. Pour la session de printemps, les candidats doivent s'inscrire avant le 22 mars 2025. Les candidatures tardives seront prises en compte pour le tour suivant. Les candidats admis seront contactés peu après la date limite.

La procédure d'inscription aux différents modules est ouverte toute l'année. Les étudiants peuvent s'inscrire à tout moment et commencer à suivre les modules peu après le paiement des frais de scolarité. Le programme MEPA encourage les candidats intéressés à s'inscrire le plus tôt possible afin de disposer de suffisamment de temps pour compléter le processus d'inscription et se préparer au programme.

Art. 9 - Procédure de sélection pour le master

Un comité spécial nommé par le recteur de l'École des hautes études de Sant'Anna sélectionne les candidats pour l'ensemble du programme de master. Le comité évalue les qualifications pédagogiques de chaque candidat et peut procéder à des entretiens téléphoniques ou par Skype s'il le juge nécessaire.

Le comité évalue les qualifications de chaque candidat et lui attribue une note pouvant aller jusqu'à 100 points sur la base des critères suivants :

- Programme d'études (moyenne des notes obtenues aux examens, notes de l'examen de fin d'études le cas échéant, cohérence du programme d'études et cohérence de la thèse finale avec le contenu du programme de master) - jusqu'à 24 points ;
- Lettre de motivation - jusqu'à 35 points ;
- Formation pertinente dans le secteur - jusqu'à 16 points ;
- Expérience professionnelle pertinente/activités bénévoles dans des domaines connexes - jusqu'à 16 points ;
- Compétences linguistiques (à l'exception de l'anglais pour les participants à la version anglaise, de l'arabe pour les participants à la version arabe, du portugais pour les participants à la version portugaise et du français pour les participants à la version française) - jusqu'à 7 points ;
- Publications pertinentes - jusqu'à 2 points.

Le comité de sélection se réserve le droit de demander des documents/informations supplémentaires.

Les candidats qui obtiennent 60 points ou plus sur 100 seront admis au programme de master. En raison du nombre élevé de candidatures, seuls les candidats admis seront informés par courrier électronique. Les étudiants de premier cycle visés à l'article 4 seront admis "sous réserve" jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur diplôme dans les délais impartis.

Pour les modules individuels

Il n'y a pas de procédure de sélection pour les candidats souhaitant participer à des modules individuels.



Art. 10 - Droits d'inscription et bourses d'études

Frais de scolarité et bourses pour l'ensemble du master

Les frais de scolarité du programme de master s'élèvent à 10 000,00 euros et peuvent être payés en trois versements. Le premier versement de 3 500,00 euros est dû au moment de l'inscription. Le deuxième versement de 3 500,00 euros et le troisième versement de 3 000,00 euros doivent être payés au plus tard 8 mois après l'inscription (versement II) et avant la discussion de la thèse (versement III). Les frais d'inscription comprennent les frais académiques et d'enseignement, le matériel didactique, l'accès aux services universitaires et les frais administratifs. En revanche, ils ne couvrent pas les frais de voyage, les visas, l'hébergement à Pise pour la phase résidentielle facultative, ni d'autres frais connexes.

Conformément à l'art. 9, paragraphe 2 du décret législatif n° 68/2012, l'institution accorde une exonération totale du paiement des frais d'inscription aux étudiants présentant un handicap reconnu égal ou supérieur à soixante-six pour cent, conformément à l'article 3, paragraphe 1 de la loi n° 104/1992, et applique une réduction de 1,5 % pour chaque point de pourcentage de handicap dans le cas des étudiants dont le handicap reconnu est inférieur à soixante-six pour cent. 3, paragraphe 1 de la loi n° 104/1992, et applique une réduction de 1,5 % pour chaque point de pourcentage de handicap dans le cas des étudiants dont le handicap reconnu est inférieur à soixante-six pour cent. L'étudiant qui demande cette exemption ou cette réduction doit joindre un certificat approprié à la demande en ligne.

Les candidats admis au programme de master qui ne paient pas les frais de scolarité dans les délais prescrits ne pourront pas demander de certificat d'inscription ou de présence. En outre, les examens du candidat ne seront pas corrigés et il ne pourra pas terminer le programme de master tant qu'il ne se sera pas acquitté de ses obligations financières. Nous rappelons aux candidats que les délais de paiement sont essentiels au bon déroulement du programme de master et à l'égalité des chances entre tous les étudiants. Si les étudiants rencontrent des difficultés financières, ils peuvent contacter le directeur du programme de master pour discuter des solutions possibles ou pour demander une aide financière s'ils répondent aux critères de réduction partielle des frais d'inscription ou de bourses d'études .

Afin de promouvoir la diversité au sein du programme, l'École des hautes études de Sant'Anna et ses partenaires peuvent offrir des réductions partielles de frais basées sur le mérite, les compétences distinctives et l'excellence académique aux étudiants talentueux qui ont besoin d'une aide financière. Lors de chaque session de sélection, l'École des hautes études de Sant'Anna et ses partenaires peuvent offrir des réductions de frais allant jusqu'à 30 % aux candidats au master originaires des pays les moins avancés (PMA). Les candidates seront prioritaires en cas d'ex aequo. Les candidats admis qui ont besoin de réductions financières peuvent contacter le directeur du programme dans la semaine qui suit la réception de leur courriel d'acceptation. Les réductions de frais sont soumises à la disponibilité des fonds.

Le programme MEPA s'engage également à favoriser une communauté diversifiée et inclusive en facilitant une politique de recommandation structurée pour les étudiants potentiels. Cette politique permet aux étudiants actuels du MEPA de recommander de nouveaux candidats, renforçant ainsi la communauté universitaire du programme grâce à leurs réseaux personnels et professionnels. Chaque étudiant actuel peut recommander jusqu'à trois candidats potentiels, et lorsque les candidats recommandés s'inscrivent avec succès, ils bénéficient chacun d'une réduction de 10 % sur le total des frais de scolarité. Chaque étudiant actuel ne peut recommander que trois nouveaux candidats.

En outre, le programme offre une option de parrainage mutuel pour les nouveaux candidats, en soulignant une condition essentielle : une personne peut soit être parrainée par un étudiant actuel, soit participer à un parrainage mutuel avec un autre nouveau candidat, mais pas les deux à la fois. Les nouveaux candidats ont la possibilité de se recommander mutuellement. Si les deux parties s'inscrivent au programme, chacune bénéficiera d'une réduction de 10 % sur le montant total de ses frais de scolarité. Pour obtenir des informations plus détaillées sur la participation au programme de parrainage et les conditions d'obtention de la réduction de 10 % sur les frais de scolarité, les personnes intéressées sont invitées à contacter directement le bureau des admissions.



La bourse Jeff et Carolyn Fischer est également une bourse annuelle accordée à un étudiant par promotion, qui couvre une partie des frais de scolarité du programme de master. La bourse, d'un montant de 5 000 dollars, est attribuée à un étudiant admis au programme MEPA et qui est engagé professionnellement ou a l'intention de s'engager dans un aspect de la prévention des conflits électoraux et de la sécurité électorale. Les candidats doivent soumettre une lettre de motivation en anglais au professeur Jeff Fischer, expliquant leur engagement dans le domaine de la sécurité électorale, leur parcours professionnel et leurs futurs projets professionnels. Les demandes de bourses sont examinées et attribuées par le professeur Fischer en fonction des antécédents du candidat, de ses intentions professionnelles en matière de sécurité électorale et de ses projets d'avenir.

Frais d'inscription et réductions pour les modules individuels

Le tarif de chaque module du MEPA est déterminé par le nombre de crédits qui lui sont attribués, qui varie de 2 à 4 en fonction de la complexité du module. Les frais sont de 700,00 euros pour les modules de 2 crédits, de 850,00 euros pour les modules de 3 crédits et de 950,00 euros pour les modules de 4 crédits. Les étudiants qui s'inscrivent à plusieurs modules bénéficient d'une réduction de 10 % sur les frais des deuxièmes et troisièmes modules et de 15 % sur les frais des quatrième, cinquième et sixième module. L'ordre des modules pour le calcul de la réduction prendra en compte les modules les moins chers en premier et les modules les plus chers en dernier afin d'avantager l'étudiant. Des réductions spéciales peuvent être accordées si un institut ou une organisation inscrit simultanément un certain nombre d'employés/participants au programme de master ou à des modules individuels.

Art. 11 - Procédure d'acceptation et mode de paiement

Les candidats admis au programme de master doivent confirmer leur acceptation dans l'année qui suit la réception de la communication d'admission. Pour commencer le programme, les candidats admis doivent également soumettre les documents suivants :

- Une copie du paiement de la première tranche des frais de scolarité (3 500,00 euros) qui doit être effectuée conformément aux instructions fournies dans la lettre d'admission à l'AMEP.

Si un candidat retenu décide de renoncer à participer au programme de master avant le début de celui-ci, il perd son droit au remboursement du montant versé à titre de premier versement ou d'acompte. Les étudiants admis à des modules individuels doivent payer les frais de scolarité pour chaque module au plus tard un an après avoir reçu la notification d'admission et au moins 15 jours avant le début du module concerné. Le non-paiement des frais de scolarité dans les délais impartis entraîne la suspension de l'inscription de l'étudiant. En conséquence, l'étudiant ne pourra pas recevoir d'attestation d'inscription ou d'assiduité, et ses examens ne seront traités qu'après le paiement intégral des frais d'inscription.

Art.12 - Phase didactique

La phase didactique comprendra vingt-quatre modules, dont douze modules obligatoires et douze modules optionnels, comme indiqué ci-dessous :

- 1 - Les élections et le vote comme instruments de gouvernance (2 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 2 - Cadres juridiques et réglementaires électoraux (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 3 - Organes de gestion électorale (OGE) (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 4 - Systèmes électoraux et gestion de la représentation (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 5 - Comprendre et gérer la délimitation des frontières (3 crédits ECTS) - Module optionnel
- 6 - Partis politiques, campagnes et financement politique (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 7 - Planification et budget électoraux (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 8 - Logistique électorale (4 crédits ECTS) - Module optionnel
- 9 - Enregistrement des électeurs et systèmes d'identification (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 10 - Opérations électorales (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 11 - Genre et élections (2 crédits ECTS) - Module optionnel
- 12 - Electorats marginalisés et programmes de vote spéciaux (2 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 13 - Gestion des élections dans les situations d'urgence publique (3 crédits ECTS) - Module optionnel
- 14 - L'intégrité électorale à l'ère numérique (3 crédits ECTS) - Module optionnel
- 15 - Éducation civique et éducation des électeurs (2 crédits ECTS) - Module optionnel
- 16 - Médias et élections (2 crédits ECTS) - Module optionnel



- 7 - Intégrité et malversations électorales (4 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 8 - Gestion de la sécurité et de la violence électorales et prévention des conflits liés aux élections (2 crédits ECTS) - Module optionnel
- 9 - Elections dans les contextes fragiles / post-conflit (3 crédits ECTS) - Module optionnel
- 10 - Systèmes de justice électorale (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 11 - Observation, évaluation et validation des élections (3 crédits ECTS) - Module optionnel
- 12 - Conseil politique et réforme électorale (3 crédits ECTS) - Module obligatoire
- 13 - Démocratie directe (2 crédits ECTS) - Module optionnel
- 14 - Leadership dans l'administration électorale (2 crédits ECTS) - Module optionnel

Art. 13 - Droits et obligations

Les droits et obligations des étudiants et les interactions entre les étudiants, le personnel et les installations de l'école sont régis par les directives de procédure du programme de master pour les étudiants, le code éthique et les règles générales établies par l'École des hautes études de Sant'Anna. Toute violation de ces règles peut donner lieu à des mesures disciplinaires, qui seront déterminées en fonction de la gravité de l'infraction.

Art. 14 - Thèse finale et conclusion du programme MEPA

Après avoir suivi avec succès les modules obligatoires et optionnels qui leur ont été assignés, les étudiants sont tenus de présenter un mémoire de master sur un sujet abordé au cours du programme de master. Le mémoire sera évalué par un comité nommé par le recteur de l'École des hautes études de Sant'Anna, et l'étudiant devra présenter son mémoire et en discuter publiquement. Pour les étudiants suivant le Master en arabe et en portugais, une copie de la thèse doit être soumise en anglais, et ils sont encouragés à discuter de la thèse en anglais si leurs compétences linguistiques le permettent. Pour les étudiants qui suivent le master en français, un exemplaire du mémoire peut être soumis en français, et la discussion peut avoir lieu en français ou en anglais.

La discussion sur la thèse peut avoir lieu en personne pendant la phase résidentielle facultative ou via des plateformes en ligne telles que Skype, WebEx ou Zoom.

La thèse doit être enregistrée en format numérique dans les archives de thèses en ligne de l'École des hautes études de Sant'Anna, conformément au calendrier spécifié dans les lignes directrices de procédure du programme de master pour les étudiants.

Art. 15 - Interdiction du plagiat

Tous les travaux soumis dans le cadre des exigences d'un examen du programme de master doivent être exprimés dans les propres mots de l'étudiant et incorporer ses idées et sa pensée critique. Le plagiat, qui consiste à présenter comme siennes les pensées ou les paroles d'une autre personne, doit être évité et sera dûment sanctionné. Un soin particulier doit être apporté aux travaux de cours, aux dissertations et aux thèses. L'École des hautes études Sant'Anna se réserve le droit d'utiliser des logiciels de détection du plagiat. Toute violation de l'intégrité académique, y compris le plagiat, entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du programme.



Art. 16 - Diplôme

Diplômes d'obtention du Master

À la fin du programme de master, l'institution délivre un diplôme de master universitaire de premier niveau, conformément à l'art. 3 du décret ministériel n° 270/2004, tel qu'il a été modifié par la suite, aux étudiants qui ont suivi régulièrement l'ensemble du programme de formation, qui ont réussi les examens finaux de tous les modules obligatoires et des modules optionnels sélectionnés, conformément aux exigences prévues par le règlement disciplinaire, qui ont discuté avec succès le mémoire de master et qui sont à jour du paiement des droits d'inscription.

Titres de formation délivrés pour la participation à des modules individuels

Les étudiants admis à des modules individuels, qui ont régulièrement réglé les frais de scolarité et qui ont réussi tous les examens requis, recevront un certificat de fin d'études et les crédits ECTS correspondants.

Art. 17 Exigences techniques (matériel et logiciel)

Pour accéder à la version de la plateforme MEPA via ordinateur de bureau/portable, l'École des hautes études Sant'Anna et ses partenaires recommandent aux étudiants de disposer de la configuration matérielle et logicielle minimale suivante :

- Plate-forme : Windows 95, 98, 2000, NT, ME, XP ou supérieur ; MacOS 9 ou MacOS X ; Linux
- Matériel : 64 Mo de RAM, 1 Go d'espace disque disponible
- Logiciel :
 - Adobe Acrobat Reader
 - Adobe Flash Player
 - Microsoft Office (version Windows ou Apple) ou Open Office
- Navigateur :
 - Google Chrome 30.0
 - Safari 6
 - Internet Explorer 9 (IE 10 requis pour le glisser-déposer de fichiers depuis l'extérieur du navigateur vers Moodle)
 - Firefox 25.0
- Veuillez noter que JavaScript, les cookies et les fenêtres contextuelles doivent être activés.
- Modem : 56 K

Pour la version mobile, les étudiants sont invités à installer l'application Moodle Mobile, et la plateforme est accessible à la fois avec Android et iOS.

Pour les problèmes techniques liés à la plateforme MEPA, les étudiants peuvent contacter le service d'assistance technique de l'UNITAR à l'adresse mepa@unitar.org.

Si l'étudiant décide de discuter de sa thèse finale via des programmes en ligne, il doit disposer d'une webcam et d'un microphone. L'étudiant devra également télécharger un logiciel de vidéoconférence tel que "Skype", WebEx ou Zoom.



Art. 18 - Responsable de la procédure de concours d'entrée, du traitement des données à caractère personnel et des mesures de prévention de la corruption

Le responsable de l'U.O. Alta Formazione de l'École supérieure Sant'Anna - Via Maffi, n° 27, 56127 Pise - tél. 050/882645 - fax 050/882633 - e-mail : altaformazione@santannapisa.it, est en charge de la procédure de concours d'entrée visée dans le présent appel à candidatures, conformément aux dispositions de l'art. 5 de la loi n° 241/90.

L'École des hautes études de Sant'Anna respecte les lois et règlements relatifs à la prévention de la corruption (loi n° 190/2012) en appliquant les mesures identifiées dans le "Plan triennal de prévention de la corruption" publié dans la section "Administration transparente" du site institutionnel à l'adresse suivante : www.santannapisa.it.

L'École des hautes études de Sant'Anna (ci-après l'"École"), représentée par le recteur, en tant que contrôleur des données, en vertu de l'article 13 du règlement général sur la protection des données de l'UE n. 679/2016 et du décret législatif italien du 30 juin 2003 ("Code de confidentialité concernant la protection des données personnelles") en ce qui concerne le traitement des données personnelles, et en son nom, Giovanna Bottai, giovanna.bottai@santannapisa.it. Veuillez lire la déclaration de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://>